

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 27 AVRIL 2023

DEL-2023-122

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-sept avril, à 10 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 20/04/2023, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Gilles FRANCOIS, Vice-Président.

### Etaient présents :

Mme PARIS.

MM. AEBISCHER, COUTIER, DESCHAMPS, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA.

### Avaient donné pouvoir :

Mme TARAGON,

MM. BAUD-GRASSET, GILLET, SADDIER.

### Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.

MM. BOISIER, BOUVARD, CHASSAGNE, DAVIET, DEAGE, MATHIAN, OBERLI, STEYER.

### Assistaient également à la réunion :

M. PAILLOLE : Syan'EnR,

Mmes DARDE, GIZARD, JAILLET, PERRILLAT,

MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GAL, GIRARD, GRANGE, JEZEQUEL, LOUVEAU, MALOSSE, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

**Membres en exercice :** 25

**Présents :** 10

**Représentés par mandat :** 4

---

**Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT SYANE - CCFG DANS LE CADRE DU SERVICE D'ECONOME DE FLUX AUPRES DES COMMUNES**

### **Exposé du Président,**

Dans le cadre de ses actions en matière de maîtrise de la demande en énergie et de développement des énergies renouvelables, le SYANE a mis en place un service mutualisé de Conseil Energie auprès des collectivités.

Le programme spécifique ACTEE SEQUOIA 3 est mis en œuvre par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) sur une durée de 2 ans. Il consiste à soutenir l'accompagnement de projets de rénovation au travers, entre autres, du financement de postes d'économies de flux. Il contribue également au financement d'études, d'outils de suivi énergétique et de missions de maîtrise d'œuvre. Le SYANE et la Communauté de Communes Faucigny-Glières (CCFG) sont tous deux lauréats de ce programme.

La CCFG a fait le choix de recruter, dans le cadre du programme ACTEE SEQUOIA 3, son propre économe de flux. Ses missions sont semblables à celles réalisées par le SYANE dans le cadre du service de Conseil Energie, mais il permet à l'économe de flux d'être exclusivement et de façon permanente sur le territoire de la Communauté de Communes.

Le SYANE, au travers de son service de Conseil Energie, accompagne de son côté près de 150 collectivités sur tout le département. Il dispose d'une expertise multidisciplinaire et pertinente.

Les deux structures sont particulièrement intéressées pour travailler ensemble sur ces thématiques de maîtrise de l'énergie. C'est pourquoi il est proposé aux élus du SYANE et de la CCFG de convenir ensemble d'une convention de partenariat pour préciser les modalités d'échanges et d'interactions entre les conseillers énergies/économistes de flux des deux structures.

Cette convention prévoit notamment :

- la mise en place d'un comité technique et d'un comité de pilotage rassemblant les référents des 2 structures,
- le partage de ressources documentaires, d'études et d'outils développés au sein de chaque structure (notamment accès à CDenergy, partage de documents types, mise en commun d'outils développés autour de Deepki, information et retour d'expérience autour des projets et programmes, etc.),
- la participation de l'économiste de flux de la CCFG à certaines réunions des conseillers énergie du SYANE,
- que la CCFG et le SYANE s'associent réciproquement à certaines opérations ou événements (projets, visites, etc.).

Cette convention est prévue jusqu'à échéance du programme ACTEE SEQUOIA 3 soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le partenariat entre le SYANE et la CCFG dans le cadre du service d'économiste de flux auprès des communes, ceci jusqu'au 31 décembre 2023,
2. à autoriser le Président à signer la convention correspondante.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

**Syane**  
ÉNERGIES & NUMÉRIQUE